

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 11 JUIN 2012

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 11 juin 2012 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

Mme Georgette Critchley, mairesse
MM. Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière

EST ABSENT :

M. Jean-Louis Lambert, conseiller

Assistance : 4 citoyens

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Georgette Critchley, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de la mairesse Georgette Critchley, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

12-06-111

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

12-06-112

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2012

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2012;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2012 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

12-06-113

5. Forum Fondation des Lacs et Rivières – Inscription

CONSIDÉRANT que la Fondation des Lacs et Rivières organise un forum portant sur l'avenir de nos lacs et rivières le 17 septembre prochain à Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que madame Georgette Critchley, mairesse, est intéressée à représenter notre municipalité lors de ce forum;

CONSIDÉRANT que le coût de cette journée est de 95 \$, sans taxe applicable, incluant le dîner;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER madame Georgette Critchley, mairesse, à participer à ce forum;

DE PAYER les frais d'inscription au montant de 95 \$;

DE REMBOURSER les frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-110-00-454 « Formation élus » et 02-110-01-310 « Déplacements conseil » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-06-114

6. École Vincent-Lemire – Commandite pour l'agenda scolaire

CONSIDÉRANT que l'école Vincent-Lemire demande une commandite de 50 \$, pour l'agenda scolaire 2012-2013 des jeunes de neuf à douze ans, afin de les initier à la planification et au respect des échéances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense au nom de la Commission Scolaire de la Riveraine et d'envoyer le paiement à l'École Vincent-Lemire;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

12-06-115

7. Journal l'Annonceur, cahier Plaisirs d'été et Courrier Sud – Publicité pour le Vélo sur la rivière

CONSIDÉRANT que la publicité du cahier Plaisirs d'été est un espace réservé à chaque année pour l'activité « Vélo sur la Rivière » et qu'elle vise plus particulièrement les touristes;

CONSIDÉRANT qu'une publicité dans le journal l'Annonceur est également de mise afin d'annoncer le retour de l'activité dans la région;

CONSIDÉRANT qu'une publicité dans le journal Le Courrier Sud nous est offert à chaque année et que nous réservons un espace seulement si un prix spécial nous est suggéré;

CONSIDÉRANT que les coûts de publicité sont de 385 \$ pour le cahier Plaisirs d'été (1/4 de page couleur), 212 \$ pour le journal l'Annonceur (1/3 de page en noir et blanc) et 349 \$ pour le journal Le Courrier Sud (spécial 1/2 page en couleur), le tout plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-622-00-447 « Dépenses ponton », les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-06-116

8. Centretien Nicolet et Régions – Autorisation de signatures et approbation de la dépense concernant la convention pour l'établissement et l'application du travail de rue

CONSIDÉRANT que par sa résolution 11-06-114, adoptée lors de la séance du 13 juin 2011, la Municipalité de Saint-François-du-Lac a autorisé l'embauche d'un travailleur de rue à raison de 21 heures par semaine et réparties sur sept (7) jours en partenariat avec la Municipalité de Pierreville et la Réserve d'Odanak pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2014;

CONSIDÉRANT que le 9 septembre 2011, le chef de la Réserve d'Odanak, nous a fait parvenir une lettre de désistement concernant leur partenariat dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que le service de travailleur de rue avait néanmoins débuté à la date prévue même si la Réserve d'Odanak n'avait pas signé l'entente de partenariat;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac, a versé sa cotisation à Centretien Nicolet et Régions au montant de 7 280 \$, couvrant la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012;

CONSIDÉRANT que suite au retrait de la Réserve d'Odanak, la Municipalité de Saint-François-du-Lac et la Municipalité de Pierreville, ont accepté de déboursier un montant de 2 000 \$ chacune, en compensation d'une partie du manque à gagner de l'année 2011 par le désistement de la Réserve d'Odanak;

CONSIDÉRANT que la première année de l'entente tire à sa fin et qu'une nouvelle entente doit être approuvée et signée officiellement entre toutes les parties intéressées à utiliser ce service pour une deuxième année consécutive;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville et la Municipalité de Saint-François-du-Lac seraient intéressés à utiliser ce service pour une année supplémentaire, aux mêmes conditions, et conditionnellement au partenariat de la Réserve d'Odanak également;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER madame Georgette Critchley, mairesse, et monsieur Yves Plante, conseiller, à signer une nouvelle entente qui comprendrait les conditions suivantes :

- Entente de partenariat avec la Municipalité de Saint-François-du-Lac, la Municipalité de Pierreville et la Réserve d'Odanak inclusivement
- Entente d'un an couvrant la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013
- Entente de 21 heures par semaine au montant de 21 840 \$ réparti entre les trois communautés
- 7 280 \$ par communauté et payable en deux versements soit 3 640 \$ au 1^{er} juillet 2012 et 3 640 \$ au 1^{er} décembre 2012
- Que le service débute au 1^{er} juillet 2012 seulement si les trois communautés ont dûment signé l'entente
- Que le conseil municipal de Saint-François-du-Lac demande à Centretien Nicolet et Régions de concentrer leurs services plus particulièrement envers la jeune clientèle (jeunesse)

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à Centretien Nicolet et Régions, la Municipalité de Pierreville et la Réserve d'Odanak;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense seulement si toutes les conditions ci-haut mentionnées sont respectées;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-06-117

9. Demande de dérogation mineure présentée par Bertrand Côté

CONSIDÉRANT que Bertrand Côté demande une dérogation mineure afin de faire accepter, pour un agrandissement prévu de 7 pieds par 10 pieds et 6 pouces vers l'arrière de la maison existante, une marge latérale de 0.68 mètre à 0.76 mètre, au lieu de la norme requise de 2 mètres;

CONSIDÉRANT que cette demande est faite en regard d'un emplacement connu et désigné comme étant les parties de lots 241 et 246 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que la raison principale à cette demande, est pour permettre l'agrandissement prévue, afin d'y aménager une nouvelle salle de bain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure telle que présentée par Bertrand Côté et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

12-06-118

10. Demande de dérogation mineure présentée par Kristel Laroche et Mathieu René

CONSIDÉRANT que Kristel Laroche et Mathieu René demande une dérogation mineure afin de faire accepter, pour la construction d'un garage projeté, une hauteur maximale de 20 pieds alors que la norme est de 15 pieds;

CONSIDÉRANT que cette demande est faite en regard d'un emplacement connu et désigné comme étant une partie de lot 630 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que la raison principale à cette demande est pour permettre de respecter les standards de la pente du toit par rapport à la largeur du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure telle que présentée par Kristel Laroche et Mathieu René et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

12-06-119

11. Adjudication de contrat – Travaux du réseau routier 2012

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un appel d'offres public pour les travaux de pavage d'une partie du rang du Haut-de-la-Rivière, de la rue des Pins et de la rue Dubois;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission et que les propositions sont les suivantes :

- Sintra inc. 448 471,51 \$
- Danis Construction inc. 441 000,00 \$
- Construction et pavage Boisvert inc. 431 156,48 \$

CONSIDÉRANT que monsieur Benoît Yvon de la firme DESSAU a analysé les soumissions et qu'après vérification des documents requis, il nous recommande d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Construction et pavage Boisvert inc. » (voir document d'analyse des soumissions comme référence);

CONSIDÉRANT que la réalisation des travaux de la rue Dubois, doit s'effectuer seulement après une confirmation positive de la part du ministère de l'environnement, puisqu'il y a également une nouvelle conduite d'égout pluvial et un prolongement d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADJUGER le contrat à Construction et pavage Boisvert inc. au montant de 431 156,48 \$ (412 406,47 \$ net);

QUE les travaux de la rue Dubois seront exécutés seulement lors d'une confirmation positive de la part du ministère de l'environnement;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE les travaux devront être effectués également avec la collaboration de monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal ;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution ;

D'AUTORISER madame Georgette Critchley, mairesse et Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière ou madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

12-06-120

12. DESSAU – Mandat de surveillance pour les travaux du réseau routier 2012

CONSIDÉRANT que la firme DESSAU offre ses services pour les travaux de surveillance du pavage d'une partie du rang du Haut-de-la-Rivière, de la rue des Pins et de la rue Dubois;

CONSIDÉRANT que l'offre de service s'élève au montant de 19 640 \$ avant les taxes applicables (21 599,09 \$ net):

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER la firme DESSAU pour la surveillance des travaux;

QUE les travaux devront être effectués également avec la collaboration de monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-06-121

13. LVM inc. – Mandat de laboratoire pour les travaux du réseau routier 2012

CONSIDÉRANT que la firme de laboratoire LVM offre ses services pour les travaux de pavage d'une partie du rang du Haut-de-la-Rivière, de la rue des Pins et de la rue Dubois;

CONSIDÉRANT que l'offre de service s'élève au montant de 7 200,80 \$ avant les taxes applicables (7 919,07 \$ net):

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER la firme LVM pour les services de laboratoire;

QUE les travaux devront être effectués également avec la collaboration de monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal, s'il y a lieu;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-06-122

14. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Nomination de répondant municipal dans le cadre des travaux de rénovation cadastrale

CONSIDÉRANT que le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune a attribué le contrat pour la réalisation de travaux de rénovation cadastrale sur le territoire de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que le ministère demande qu'une personne soit désignée pour représenter la municipalité à titre de « grand propriétaire » lors de communications opérationnelles avec le ministère et/ou la firme d'arpenteurs-géomètres mandatée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE NOMMER madame Peggy Péloquin, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou madame Hélène Latraverse, adjointe, pour représenter la municipalité lors des communications pour la réalisation desdits travaux.

12-06-123

15. Pavage 132 – Rapiéçage d'asphalte sur le territoire de la municipalité

CONSIDÉRANT que Pavage 132 a procédé au rapiéçage d'asphalte sur tout le territoire de la municipalité à la demande de monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que la facture s'élève au montant de 18 167,20 \$ incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-320-00-620 « Asphalte » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-06-124

16. Powwow d'Odanak 2012 – Demande de commandite

CONSIDÉRANT que le conseil de bande des Abénakis demande une collaboration afin de commanditer leur 53^e Powwow qui se tiendra du 29 juin au 1^{er} juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal est favorable à la réalisation de cette fête et désire contribuer pour un montant de 200 \$;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

12-06-125

17. Mandat à la MRC de Nicolet-Yamaska – Conception des nouvelles cartes de zonage

CONSIDÉRANT que la refonte des règlements d'urbanisme est presque entièrement complétée et que la conception de cartes de zonage s'avère nécessaire afin d'être annexées à la nouvelle réglementation avant son adoption;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska offre le service de conception de cartes et d'impression;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER la MRC de Nicolet-Yamaska pour la conception des nouvelles cartes de zonage en collaboration avec M. Marcel Niquet, inspecteur municipal de notre municipalité;

QUE ces services soient effectués selon les tarifs adoptés par le conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska par le règlement 2012-03 visant à établir une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts et plus particulièrement, selon l'article 3.3 du service de la géomatique;

QUE l'engagement de la présente dépense sera entériné par une résolution ultérieure, selon le temps qui sera alloué par rapport à nos demandes, et les frais de copies ou autres s'il y a lieu.

12-06-126

18. Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François – Acceptation des engagements de la régie après le 31 décembre 2016

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas-Saint-François dont l'entente expire le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle entente est sur le point d'être approuvée pour prévoir le maintien de la régie jusqu'en 2036;

CONSIDÉRANT que la régie ne peut pas prendre des engagements au-delà de sa durée de vie;

CONSIDÉRANT qu'il est possible que la régie ait à conclure des ententes excédant le 31 décembre 2016 et cela, avant l'entrée en vigueur de la nouvelle entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité accepte et assume les engagements, pour des contrats de collecte avec les municipalités de la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas-Saint-François après le 31 décembre 2016, si ces engagements sont pris avant l'entrée en vigueur de la nouvelle entente qui validera ces engagements;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE la présente résolution est conditionnelle à ce qu'une résolution semblable soit adoptée par toutes les municipalités membres de la régie à l'exception de la municipalité de Pierreville, qui pourrait quitter la régie au 31 décembre 2016 et de la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, qui quittera la régie au 31 décembre 2016.

12-06-127

19. Proclamation des journées de la culture

CONSIDÉRANT que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Saint-François-du-Lac et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

20. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

21. AFFAIRES NOUVELLES

12-06-128

Autorisation de demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux

CONSIDÉRANT que les Chevaliers de Colomb doivent acheminer une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour le service de boissons alcoolisées en date du 20 et 21 juillet 2012, dans le cadre d'un festival Country;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que cet événement aura lieu au centre communautaire de la Municipalité de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-François-du-Lac n'a aucune objection concernant le service de boissons alcoolisées, autant à l'intérieur du centre communautaire qu'à l'extérieur, sur tout le site de cette propriété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac est en accord avec la demande de permis pour le service de boissons alcoolisées par les Chevaliers de Colomb en date du 20 et 21 juillet 2012 et pour la propriété située au 10, rue du Centre communautaire.

22. RAPPORT DES COMITÉS

Messieurs les conseillers Jean Duhaime, Daniel Labbé et Réjean Gamelin donnent rapport de leur comité respectif, soit l'OMH, la régie des déchets et la régie d'incendie.

12-06-129

23. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2012

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2012;

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
3214	Accommodeur St-François (Essence camion - Mai)	306.72
3215	Alain Traversy enr. (Soudure pièces ponton)	45.99
3216	Alarme 2200 (Surveillance 1 an - Garage)	166.71
3217	Ally Mercier S.E.N.C. (Services juridiques constats)	168.15
3218	Bell Canada (Téléphones édifices - mai)	665.29
3219	Buroplus (Fournitures de bureau)	184.14
3220	Chagnon Jacques (CCU 07 juin 2012 - 2 dossiers)	60.00
3221	Compteurs Lecompte inc. (Compteurs d'eau)	709.86
3222	Construction S.R.B. (Sciage de bordure)	454.73
3223	Critchley Georgette (CCU 07 juin 2012 - 2 dossiers)	60.00
3224	Emco Ltée (Matériaux aqueduc)	347.73
3225	Entreprises d'électricité D.A. inc.(Les)(Entretien luminaires)	333.46
3226	Équipement Raydan (Location équipements)	555.94
3227	Fédération Québécoise des municipalités (Frais transports)	220.10
3228	Fonds de l'information foncière (Avis de mutation - Mai)	21.00
3229	Gamelin Réjean (CCU 07 juin 2012 - 2 dossiers)	60.00

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

3230	Gouin Guy (CCU 07 juin 2012 - 2 dossiers)	60.00
3231	Groupe Cevec inc. (Rép. climatisation bureau municipal)	240.19
3232	Hydro-Québec (Éclairage public - Mai)	938.17
3233	Laboratoire d'environnement SM (Analyses eaux usées-Mai)	78.18
3234	Laurentide RE/Sources inc. (Collecte produits non acceptés)	163.94
3235	Martech inc. (Panneaux signalisation)	1 900.54
3236	Média Transcontinental S.E.N.C - Séao (Publication Seo)	680.19
3237	Morvan Jacques (CCU 07 juin 2012 - 2 dossiers)	60.00
3238	MRC de Nicolet-Yamaska (Quote-part 2/3 - Juin)	31 934.43
3239	Niquet Marcel (CCU 07 juin 2012 - 2 dossiers)	60.00
3240-3241	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	968.24
3242	Péloquin Peggy (CCU 07 juin 2012 - 2 dossiers)	60.00
3243	Plante Yves (CCU 07 juin 2012 - 2 dossiers)	60.00
3244	Produits de béton Casaubon inc. (Puisards)	1 616.54
3245	Régie incendie Pierreville-St-Francois-du-Lac (2 Interv.)	3 297.89
3246	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau 10 avril au 13 mai 2012)	12 847.34
3247	Sayer Richard (Entretien ménager - Mai)	303.00
3248	Service E.R. Extermination (Traitement pour ponton)	126.47
3249	Société canadienne des postes (Frais postal - Communiqué)	126.18
3250	SPAD (Société protectrice des animaux 2e vers.)	1 990.93
3251	Vacuum D.L. inc. (Service de vacuum - Stations et usine)	3 402.58
3252	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossiers)	80.00
3253	Piché Paul (Allocation cellulaire - Juin 2012)	25.00
3254	Régie Intermunicipale de gestion des déchets (Quote juin)	12 291.50
3255	GDG Environnement (Insectes piqueurs 2/4 vers.)	53 551.94
3256	Ministre des finances (Quote-part 1/2 - Sûreté du Québec)	67 423.00
3257	Ministère du Revenu du Québec (DASP - Mai 2012)	5 472.55
3258	Receveur Général du Canada (DASF - Mai 2012)	2 218.84
	TOTAL DES CHÈQUES	206 337.46

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	
3205	Comité Zip du Lac Saint-Pierre (Adhésion 2012)	40.00
3206	Fondation Québécoise du cancer (Don)	100.00
3207	Groupe ACCIsst inc.(Cotisation 2012)	1 149.75
3208	RFS Canada (Location photocopieur - 3 mois)	638.56
3209	Société Saint-Jean-Baptiste (Portes drapeaux et 2 drapeaux)	266.00
3210	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Mai)	72.71
3211	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	253.53
3212	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation Mai 2012)	1 802.36
3213	Industrielle Alliance assurance collective (Ass. Coll. - Juin)	1 944.57
	TOTAL DES CHÈQUES	6 267.48

DÉBOURSÉS MAI 2012

Salaires Mai 2012	20 290.98
TOTAL DES DÉBOURSÉS	20 290.98

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2012 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

24. Période de questions

- Point numéro 16 concernant le don pour le Powwow
- Point numéro 17 concernant les cartes de zonage – îlots déstructurés

25. Conclusion

12-06-130

26. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h35.

Georgette Critchley
Mairesse

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière